



Formulaire : Demande de subvention pour l'emploi de chiens de protection des troupeaux dans la région d'estivage

Pour qu'un alpage et ses responsables puissent bénéficier d'une subvention fédérale relative à l'emploi de chiens de protection des troupeaux dans la région d'estivage, les exigences à remplir sont les suivantes :

- Les chiens employés sont des chiens de protection des troupeaux officiellement enregistrés au sens de l'art. 10^{quater} OChP.
- Les consignes du guide « Chiens de protection des troupeaux dans les régions de pâturages » sont appliquées et les mesures éventuellement requises pour réduire le risque de conflits entre les chiens de protection des troupeaux et les touristes sont mises en œuvre.
- La présence des chiens de protection des troupeaux est correctement signalée (au moyen de panneaux officiels de couleur verte, qui doivent être recouverts ou enlevés lorsqu'aucun chien de protection des troupeaux ne travaille dans le pâturage).
- Avant le début de l'estivage, une carte signalant le périmètre de l'alpage dans lequel doivent travailler les chiens est déposée auprès de l'organisation nationale chargée des chiens de protection des troupeaux.
- La mise à l'alpage des animaux de rente est conforme aux dispositions de l'ordonnance sur les paiements directs et donne droit aux contributions correspondantes.

Requérant/e :

Nom :

Adresse :

Fonction (p. ex. responsable de l'alpage) :

Alpage :

Nom et commune :

Bétail à protéger (race et nombre de bêtes) :

Dans le cas d'un alpage à moutons, système de pacage :

En cas de surveillance par un berger, nom et adresse du berger responsable :

Chiens de protection des troupeaux :

Nombre :

Propriétaire :

**Versement des subventions éventuelles à l'ordre de
(IBAN et adresse du titulaire du compte) :**

.....

.....

Les versements ont lieu en fin d'année après confirmation par le propriétaire des chiens de protection des troupeaux que ses chiens ont bien été employés sur lesdits alpages.

Remarques / explications :

Ce formulaire dûment signé doit être envoyé avant le **1^{er} juin 20xy** à l'adresse suivante :

AGRIDEA, Organisation nationale chargée des chiens de protection des troupeaux
Avenue des Jordils 1, CP 1080, CH-1001 Lausanne

Je déclare avoir rempli ce formulaire de demande de subvention de manière complète et conforme à la vérité et satisfaisante aux exigences qui y sont mentionnées. Je m'engage à déclarer immédiatement à l'Organisation nationale chargée des chiens de protection des troupeaux tout problème en rapport avec les chiens de protection des troupeaux et les exigences mentionnées dans ce formulaire.

Lieu, date :

Signature :